

A l'épicerie

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **68 (1929)**

Heft 31

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-222679>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

son capitaine avait assez d'esprit pour ne point lui tenir rigueur :

— Allez, lui dit-il en riant.

Alors, un loustic de murmurer imperceptiblement : il est content, le capitaine, il n'a pas retrouvé son cheval, mais Ganguillet n'est pas revenu sans « monture ».

Il s'agissait, une autre fois, d'aménager un cachot dans un local ouvert à tous les vents.

— Les prisonniers vont pouvoir s'échapper, déclare un officier.

Il fait venir un serrurier qui changea la serrure et qui consolida la porte.

— Ils pourront s'enfuir tout de même...

La fenêtre est alors condamnée et protégée par une grille.

— Et par là ?

Il y a, en effet, une autre porte. Il faut la clore aussi bien que possible.

Or, malgré tout, les chances de salut subsistaient dans la place.

Survient un lieutenant qui considère d'un œil moqueur tous ces travaux de fortifications :

— Ce sont des soldats vaudois que vous voulez enfermer là ? dit-il.

— Bien entendu.

— Alors, à quoi bon tant d'histoires ? Supprimez les serrures et les grilles et contentez-vous de placer un simple écriteau sur la porte : « Défense de sortir ».

En voilà un qui devait être psychologue !

La troupe est en marche. Il faut se méfier des buissons et des bois, car l'adversaire est proche. On a chargé les fusils, et tandis que le jour se lève, on chemine en silence. Tout avion doit être considéré comme ennemi. Les moins chauvins se piquent au jeu et fouillent l'horizon. Soudain, un ronflement de moteur, dans les nuages blancs un grand oiseau surgit. C'en est un !

Les soldats se sont couchés des deux côtés de la route, éparpillés au hasard, cependant que l'avion descend rapidement et passe en rasant le sol, au-dessus de leurs têtes.

On se relève un peu troublé : en temps de guerre, hein, tout de même ?

Alors une voix placide s'élève au bout d'un rang, une bonne voix de campagnard sincère.

C'est le fusilier Devenoge qui dit son impression :

— Pouète bête, va !

Et la troupe a repris sa marche à travers bois, plus gaie et plus alerte.

Il a fallu cet accent du terroir pour vous ramener tout à coup dans la réalité : il n'y a pas de guerre, il y a seulement des soldats pacifiques, foulant au pied des primevères et des violettes dans le petit jour matinal. *André Marcel.*

A l'épicerie. — Trois gosses entrent.

— Je voudrais pour 20 centimes de jus, dit le premier.

Consciencieusement, l'épicier gravit son échelle double, prend sur le rayon supérieur le carton de Cassano et sert son jeune client, puis remet carton et échelle en place.

— Et toi, que veux-tu ? demande-t-il au second.

— J'en voudrais aussi pour 20 centimes.

— Tu ne pouvais pas me le dire tout de suite ?

Après l'avoir servi, l'épicier, prudemment, s'adresse au troisième :

— Et toi, en veux-tu aussi pour 20 centimes ?

— Non, monsieur.

Remise en place du carton de jus et de l'échelle. Puis :

— Alors, que veux-tu ?

— J'en voudrais que pour dix !

LAUSANNE AU TEMPS JADIS

12 novembre 1703. — Messieurs Bourmaistre, Boursier et Banderets examineront si l'on pourra établir un régent d'Eschole pour l'instruction des enfants des Rapés (partie de territoire lausannois situé dans le Jorat, Montblesson, Vers-chez-les-Blanc, Châlet-à-Gobet, Montherond) et de la pension que l'on lui pourra donner. (Il n'y en avait donc point avant cette époque).

20 novembre 1703. — A Isaac Huguenin et à

sa fée (femme) attestation de son bon comportement pour le temps qu'ils ont demeuré en cette ville.

6 décembre 1703. — Mandement à Mons. Secretan, fermier de St-Sulpice de se pourvoir incessamment d'un autre cheval à la place de celui qu'il a fait produire sur Montbenon qui ne fut trouvé bon, de même à Mons. Réal. (Il y avait eu une revue des chevaux bons pour les dragons et les caissons).

Deffense a tous hostes, cabaretiers et traitteurs d'acheter aucun cochon ladre a peine de cinquante florins de bamp. Deffence a aucun marchand de vendre du cochon qui ne soit sein (sain) et non ladre ny taré a peine d'estre obligé de le reprendre.

13 décembre 1703. — Aux gouverneurs de Cugy les six quarterons de messel qu'on leur donnait autrefois pour l'entretien de leurs pauvres à condition qu'ils ne les laissent pas aller mendier. (La mendicité était une plaie de l'époque).

Mr. le procureur fiscal fera visiter François D. par une sage-femme pour scavoier si elle est en état d'être appliquée à la torture, auquel on la fera soulever à la simple corde pour l'obliger à dire à qui est l'enfant qu'elle a fait et les autres crimes qu'elle a commis.

3 janvier 1704. — Le Sr Guye hoste de l'Ours, mettra deux chandelles allumées dans des lanternes devant la maison toutes les nuits qu'il y aura des chariots.

Messieurs Juges et commis iront à l'Evesché interroger Elisabeth Rietz de Dalliens et François Delisle et les feront appliquer à la simple corde pour les obliger à confesser leurs crimes.

Monsieur le cons. André De Saussure ira présenter du vin d'honneur à Mons. le Duc de Vandôme qui doit passer icy dans quelques jours.

9 janvier 1704. — On ordonne la pierre de vingt livres pour Elisabeth Rietz et Fse Delisle.

11 janvier 1704. — On appliquera la pierre de 50 livres à El. R. Fse D.

12 janvier 1704. — Fse D. ayant confessé ses crimes, elle est condamnée à être fustigée jusqu'au sang et à être marquée au fer à l'épaule et bannie (pour profession non avouée).

15 janvier 1704. — La fée de Liardet est condamnée à dix florins pour avoir retiré (logé) sans permission la fée d'Abraham Guigniet.

5 février 1704. — Jean Amaudruz du Mont ayant proféré des paroles de mespris contre cette magistrature et contre d'autres personnes étant yvre est condamné à vingt heures de prison à pain et eau et vingt-cinq florins d'amende.

On confirme le traité fait en Chambre des Banderets pour la pension du Régent pour l'instruction des enfants des Rapés qui porte qu'on luy donnera annuellement un sac de froment, un sac de messel et un escu blanc d'argent, le tout payable par les quatre quartiers, le 1er quartier a pasques prochain, le second à la Saint-Jean, le 3e à la St-Michel et le dernier à Noël.

7 février 1704. — Mons. le procureur des pauvres fera conduire à la Discipline la fille de Bron qui fait la possédée et la fera bien étriller (sic) jusqu'à ce que les démons soyent dehors.

14 février 1704. — Anthoine Cherin toléré en cette ville jusques au mois de may pour prendre les darbons.

LE RETOUR DE LA POITRINE

J'AI lu vingt courriers de mode, et je puis vous annoncer une grande nouvelle : on va de nouveau, porter les seins ! Après vingt ans de domination, la poupée à Jeanneton qui n'avait ni ceci, ni cela, est honteusement déchue de ses droits. Finies les jambes minces, les silhouettes filiformes, les poitrines plates ! Nous allons revoir les Grâces planteuses, que Napoléon Ier aimait tant ! Salut à la Vénus bien nourrie, prometteuse de postérités ! Désormais nos femmes ne s'assoieront plus sur des hypothèses. Au lieu de se faire maigrir, elles chercheront l'embonpoint ; ainsi en ont décidé les couturiers, et les médecins encouragent cette révolution. Il

va falloir transformer toute l'esthétique de la femme, et ce n'est pas un petit travail. Mais que voulez-vous ? Les créatures étiques, plates, ne sont plus de saison ! Hier, nos élégantes suivaient un régime sévère pour se faire maigrir, et ce régime restera comme un monument d'absurdité. Maintenant ces dames pourront manger à leur faim, boire du vin, dévorer des tartines ; elles seront grasses à souhait et ressembleront à ces splendides créatures dont la Renaissance a fixé l'effigie. Ce fut la belle époque du corps féminin ; aux XVIIe et au XVIIIe siècles, la femme présentait des réalités encore appréciables. Il fallut le Romantisme pour créer la Muse éthique des passions enfiévrées. Depuis vingt ans, l'androgynie plate s'était installée ; que vont devenir les malheureuses qui s'étaient astreintes à refuser toute nourriture pour « garder leur ligne » ? Nous allons revoir de belles personnes saines, qui n'auront pas honte de leur poitrine, qui ne rougiront plus de leurs muscles ni de leur teint cuivré au soleil ; je n'ose admettre que ce soit un retour au bon sens, à la vérité, ce serait trop beau !



LETTRE DE LA MONTAGNE

J'AI retrouvé mes bouquetins du val de Bagnes. Sur les roches grises brûlées par le soleil, parmi les touffes d'herbe fine, ils vagabondent en liberté et les flancs abrupts du Mont Pleureur servent de cadre à leurs ébats. La cascade du Giétroz et la Dranse rageuse leur font un concert sans fin. Une ceinture de glaciers étincelants borne leur horizon. Maîtres de l'Alpe sublime, ils ont oublié les parcs de leur enfance, prisons dorées du monde civilisé ; ils sont retournés à la nature. Le printemps, nous dit-on, les vit descendre dans les parages de Lourtiou où il contèrent fleurette aux chèvres de la « bergerie ». Prouesses d'internés dont on reparlera plus tard !

Pour l'instant, la station de Fionnay retient notre attention. Sur les blocs parsemés dans son petit lac, au pied des sapins verts et des rochers nus, une cinquantaine de jeunes gens exposent leurs corps brunis par le hâle de la montagne. De temps en temps, l'un d'eux plonge et nage jusqu'au rocher le plus proche. D'autres chantent des airs populaires de la Suisse allemande. Ce sont des étudiants en séjour au « mayen » de Bonathesse. Avec l'appui du gouvernement valaisan, ces garçons se livrent à des travaux d'aménagement et de mise en culture de terrains sous la direction technique du Service fédéral des améliorations foncières. Ils sont logés dans les « raccards » et de charmantes étudiantes assument les soins du ménage et du service intérieur. Vacances universitaires où l'on joint l'utile à l'agréable !

Sur un radeau rustique, des gosses à moitié nus piaillent et jubilent. Moi, je songe à la Dame du Lac, à Montreux-Plage, aux eaux tièdes du Léman...

Le lac de Fionnay est formé par la chute du torrent de la Rosa blanche. Pour en augmenter le volume, on y conduit, par un canal, l'eau de la rivière. Le limon des glaciers met des taches claires dans le bleu.

Et là-haut, sous le nid d'aigle qui domine le vallon romantique, le vieux chaamois de l'an dernier montre son manteau brun à demi caché par les touffes d'herbe et les rugosités du sol. Philosophe égoïste et misanthrope, il est le souverain de cette terre ingrate et il se rit des appétits humains.

Les gens de la contrée fauchent le foin. Les mulets têtus et les chèvres folâtres sont de nouveau partie intégrante du paysage. Le soir, devant les portes des chalets, l'on devise.